



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Troisième concours du CAPLP et du CAFEP-CAPLP

Section : DESIGN & MÉTIERS D'ART

Option : Design et Option Métiers d'art

Session 2024

Rapport de jury présenté par : Brigitte Flamand, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Design - Métiers d'Art – Mode), présidente du jury.

SOMMAIRE

Pages

Présentation du concours	3
Bilan et statistiques	6
Rapport de l'épreuve d'admissibilité	
Épreuve écrite disciplinaire	9
Rapports des épreuves d'admission	
Épreuve de leçon	15
Épreuve d'entretien	19
Annexe : liste des spécialités métiers d'art	25

Présentation du concours

Quelques mots de la présidente du concours, Madame Brigitte Flamand IGESR.

Je suis très heureuse de l'ouverture du troisième concours du CAPLP car il répond à une réalité que la session 2024 a confirmée. Nous avons besoin de collègues qui ont une expérience professionnelle avérée et qui enrichissent notre communauté. Cette année nous avons en particulier observé que les profils métiers d'art trouvent exactement leur bon positionnement dans ce format de concours ce qui n'est pas toujours le cas sur le CAPLP externe. J'encourage tous profils métiers d'art et design à tenter leur chance plus largement dans l'avenir.

Je rappelle à tous les futurs candidats, je pense aux nouveaux mais également à ceux qui ont échoués cette année que j'encourage à recommencer, qu'il faut lire le rapport avec la plus grande attention, c'est un préalable essentiel. Il nourrit avec précision la réflexion et la compréhension des enjeux du concours.

Pour ma part, j'attends des candidats qu'ils aient à cœur de démontrer leurs compétences métiers au service d'une réflexion pédagogique. Devenir enseignant par intégration dans un corps procède d'une reconnaissance par ses pairs. Ce passage est un rituel qui oblige à bien considérer les qualités attendues pour ce niveau de concours et à travailler en conséquence.

La lecture attentive du rapport doit bien sûr être complétée de connaissances et d'une culture faites de lectures incontournables mais aussi d'une connaissance des enjeux et de l'actualité de nos domaines.

Enfin, si le troisième concours est accessible à tous ceux qui ont au moins cinq ans d'expériences professionnelles accomplies dans le cadre de contrats de droit privé, sans condition de diplôme, il importe de signaler que les candidats admissibles et les candidats admis à cette session 2024 justifiaient dans leur très grande majorité de diplômes supérieurs et d'expériences professionnelles en design ou métiers d'art et en enseignement de ces disciplines.

Cette première session nous démontre qu'elle a d'une part tout son sens mais que les futurs lauréats doivent également répondre à un niveau d'exigence sans concession, ni approximation.

La préparation est donc nécessaire et elle permet de reconnaître les meilleurs candidats. J'incite tous ceux qui sont motivés à tenter leur chance en se préparant sérieusement aux épreuves de ce concours.

Informations sur l'inscription aux concours

Les troisièmes concours du CAPLP et du CAFEP *design et métiers d'art* ont pour finalité de recruter les professeurs qui enseigneront dans les formations de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- l'option design, qui vise le recrutement des professeurs chargés de l'enseignement général des arts appliqués et cultures artistiques ;
- l'option métiers d'art, qui vise le recrutement des professeurs de spécialités métiers d'art en charge des enseignements professionnels, théoriques et pratiques, en CAP des spécialités métiers d'art, brevets des métiers d'art, diplômes des techniciens métiers du spectacle et baccalauréats professionnels, essentiellement artisanat et métiers d'art.

Les candidats de l'option métiers d'art choisissent au moment de leur inscription, une spécialité parmi celles qui leur sont proposées chaque année. La liste exhaustive des spécialités est rappelée en annexe du présent rapport. Il importe que les candidats s'assurent avant de s'inscrire, qu'ils disposent pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la spécialité choisie.

Il faut remarquer que le recrutement des professeurs de communication visuelle pluri-média et de marchandage visuel fait exception. L'affectation sur des postes de ces deux spécialités demande à être reçu préalablement à l'option design du concours.

Dénominations dans la nomenclature des codes disciplinaires des deux disciplines de recrutement correspondant aux deux options :

- 6505J DESIGN ET METIERS D'ART OPTION DESIGN
- 6506J DESIGN ET METIERS D'ART OPTION METIER D'ART

Les lauréats de l'option métiers d'art sont affectés dans un établissement proposant des formations dans leur spécialité, spécialité identifiée par un code de discipline d'affectation propre, exemple : *P6621 Ébénisterie d'art*.

Les options ouvertes aux concours

Les deux options, *design* et *métiers d'art*, sont proposées à la session 2024 des 3^e concours du CAPLP et du CAFEP-CAPLP *design et métiers d'art*.

Nature des épreuves

Les épreuves du troisième concours sont définies en annexe de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

L'admissibilité repose sur une épreuve de coefficient 3, cette épreuve est la première épreuve d'admissibilité du concours externe :

- Épreuve écrite disciplinaire

Elle est commune à l'option design et à l'option métiers d'art.

Elle s'appuie sur une bibliographie indicative qui éclaire le candidat sur le périmètre d'une culture commune attendue en design et métiers d'art.

Cette bibliographie non exhaustive propose des ouvrages de références relatifs aux enjeux conceptuels, scientifiques, techniques, méthodologiques mais encore didactiques et pédagogiques des champs du design et des métiers d'art.

La bibliographie est commune au CAPET section design et métiers d'art. Elle est consultable à la page

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2024-1229>

L'admission repose sur deux épreuves correspondant aux deux épreuves d'admission du concours externe :

- Épreuve de leçon, coefficient 4.

Le sujet de l'épreuve de leçon est spécifique à chaque option. Pour l'option métiers d'art, le sujet est spécifique à la spécialité d'inscription du candidat.

Cette épreuve disciplinaire a pour objet la conception et l'animation d'une séance de cours.

- Épreuve d'entretien, coefficient 2.

Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur.

La définition de chaque épreuve est précisée dans les rapports d'épreuves suivants.

Sujets

Les sujets des épreuves d'admissibilité ainsi que les sujets zéro d'admissibilité et d'admission sont publiés sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

Un échantillon des sujets de l'épreuve de leçon est publié sur le site

<https://eduscol.education.fr/sti/domaines/design-arts-appliques>.

Les questions soumises aux candidats à l'épreuve d'entretien pour cette session 2024 figurent dans le rapport d'épreuve.

Bilan et statistiques

Postes et candidats admissibles

	nombre de postes	nombre de candidats inscrits	nombre de candidats présents		nombre de candidats admissibles	
			% inscrits		% présents	
option Design						
3 ^e concours du CAPLP (public)	5	53	23	43,4%	11	47,8%
3 ^e concours du CAFEP-CAPLP (privé)	1	18	5	27,7%	3	60%
option Métiers d'Art						
3 ^e concours du CAPLP (public)	3	47	24	51%	9	37,5%
3 ^e concours du CAFEP-CAPLP (privé)	1	10	5	50%	2	40%

Les candidats admissibles en métiers d'art étaient inscrits dans les spécialités suivantes : ébénisterie, tapisserie d'ameublement, arts du métal - ferronnerie, arts graphiques - signalétique et arts graphiques - décor peint.

Admissibilité : moyennes d'épreuve écrite disciplinaire et barres d'admissibilité

	moyenne des candidats non éliminés /20	moyenne des candidats admissibles /20	barre d'admissibilité /20
option Design			
3 ^e concours du CAPLP (public)	8,32	12,57	8
3 ^e concours du CAFEP-CAPLP (privé)	10	12	10
option Métiers d'Art			
3 ^e concours du CAPLP (public)	7	12,28	8
3 ^e concours du CAFEP-CAPLP (privé)	6,5	8	8

Candidats admis

	nombre de candidats admissibles présents	nombre de candidats admis	% des admissibles présents
option Design			
3 ^e concours du CAPLP (public)	10	5	50%
3 ^e concours du CAFEP-CAPLP (privé)	3	1	33,3%
option Métiers d'Art			
3 ^e concours du CAPLP (public)	7	3	42,8%
3 ^e concours du CAFEP-CAPLP (privé)	2	0	0%

Moyennes et barres d'admission /20

	moyenne d'admission des candidats présents	moyenne générale (admission + admissibilité) des candidats présents	moyenne d'admission des candidats admis	moyenne générale (admission + admissibilité) des candidats admis	barre d'admission
option Design					
3 ^e concours du CAPLP (public)	12,58	12,43	15,73	15,07	12,89
3 ^e concours du CAFEP-CAPLP (privé)	9,17	10,11	11,33	12,22	12,22
option Métiers d'Art					
3 ^e concours du CAPLP (public)	13,71	13,17	16,06	14,48	13,22
3 ^e concours du CAFEP-CAPLP (privé)	7,33	7,56	/	/	10,56

Moyennes d'épreuves des candidats présents aux épreuves d'admission

Moyenne d'épreuve de leçon /20		
option Design	3 ^e concours du CAPLP (public)	12,3
	3 ^e concours du CAFEP-CAPLP (privé)	7,5
option Métiers d'Art	3 ^e concours du CAPLP (public)	13,07
	3 ^e concours du CAFEP-CAPLP (privé)	6,75

Moyenne d'épreuve d'entretien /20		
option Design	3 ^e concours du CAPLP (public)	13,15
	3 ^e concours du CAFEP-CAPLP (privé)	12,5
option Métiers d'Art	3 ^e concours du CAPLP (public)	15
	3 ^e concours du CAFEP-CAPLP (privé)	8,5

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer une ou des réalisations issue(s) du design ou des métiers d'art dans un contexte de création et de la questionner en développant une réflexion critique interrogeant les références proposées et convoquant des connaissances personnelles.

L'épreuve est commune aux deux options.

Une bibliographie indicative relevant d'approches spécifiques de design et de métiers d'art, destinée à illustrer les questions abordées par cette épreuve et à nourrir la réflexion du candidat, est publiée sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. Elle est renouvelée tous les trois ans. Cette bibliographie, commune avec celle proposée pour l'épreuve écrite disciplinaire du CAPET dans la section design et métiers d'art, s'appuie sur les enjeux du design et des métiers d'art croisés aux enjeux technologiques, scientifiques et des sciences humaines.

Durée : cinq heures. Coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le sujet de la session 2024 est publié sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr

ATTENDUS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve écrite disciplinaire est l'unique épreuve de la phase d'admissibilité du troisième concours du CAPLP et du CAFEP-CAPLP design et métiers d'art. Elle permet de vérifier la maîtrise des connaissances relevant des domaines du design et des métiers d'art, la culture générale et la capacité à communiquer et à partager sa réflexion par écrit.

La spécificité de cette épreuve ne la limite, ni ne la soumet à un programme. La bibliographie, donnée à titre indicatif, permet de conforter une culture spécifique au design et aux métiers d'art.

L'épreuve écrite disciplinaire fait ainsi appel à une pluralité de compétences requises pour l'exercice du métier d'enseignant.

Pour cette épreuve, il est attendu du candidat :

Une appropriation de la thématique du sujet et de ses enjeux ;

Un positionnement réflexif ancré dans les domaines du design et des métiers d'art, en pleine connaissance de leurs enjeux et spécificités ;

Une analyse et un fil de raisonnement étayés de références disciplinaires contemporaines et historiques ;

Des propos construits, structurés et hiérarchisés qui témoignent d'une progression et d'une logique de pensée ;

Une qualité de rédaction écrite, une maîtrise de l'orthographe et une clarté de l'expression.

Ainsi, les candidats sont invités à lire avec attention l'ensemble des informations et indications données dans le sujet. Le temps consacré à cette lecture permet d'appréhender la demande, de prendre de la distance et d'éviter les pensées communes ou convenues.

Les candidats doivent faire preuve de méthode analytique et réflexive, être capables de poser un questionnement qui invite à interroger la pratique du design et des métiers d'art aujourd'hui, être capables de convoquer des connaissances précises qui viennent à propos.

Enfin, pour développer la réflexion, il est également attendu une rigueur méthodologique dans la rédaction. Les phases d'introduction, de développement et de conclusion devront être structurées dans des paragraphes identifiables et distincts. Il est donc vivement conseillé aux candidats de se préparer à cet exercice exigeant.

Les attendus de cette épreuve se déclinent en cinq compétences interdépendantes et cinq critères d'évaluation associés, tels qu'indiqués dans le sujet :

Compétences	Critères d'évaluation
ANALYSER	Rigueur et fertilité de l'analyse croisée
ÉMETTRE DES HYPOTHESES, QUESTIONNER, PROBLEMATISER	Pertinence des champs d'hypothèses, du questionnement et de la problématique
DEVELOPPER ET INTEGRER UNE REFLEXION CRITIQUE	Efficience du développement, réflexion critique
S'APPUYER SUR DES CONNAISSANCES ET DES REFERENCES PERSONNELLES	Intérêt et réinvestissement des connaissances et des références personnelles
S'EXPRIMER	Lisibilité, clarté, précision et structuration de l'expression écrite (plan, syntaxe, orthographe, vocabulaire).

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Thème du sujet « EN SYMBIOSE »

DOCUMENTATION

MELCHIORRI Julian, designer, Exhale, luminaire, 2017.

HOITINK Aniela, designer, tissu durable en mycelium MycoTEX, marque NEFFA, robe, 2018-2020.

Pont de racines vivantes, Sillong (figus élastique), Inde.

JOUANNEAU Tony, designer en artisanat textile et biotechnologies, Atelier Sumbiosis, textile Slow devored, France, 2019.

Le thème « EN SYMBIOSE » permet de questionner le rôle du designer et de l'artisan d'art lorsque ceux-ci élaborent des projets visant à intégrer des processus issus de la faune ou la flore au sein de leurs créations. La documentation a pour points communs les questions de durabilité et d'éco responsabilité qui néanmoins ne constituent pas l'enjeu principal du sujet. Ces notions ne peuvent être considérées aux dépens de celle de « en symbiose ».

Le sujet nécessite en premier lieu de donner une définition de la notion de « en symbiose » dans les domaines du design et des métiers d'art.

Les documents du corpus soumis à l'analyse ouvrent largement le questionnement vers de nouvelles praxis du design : conception d'objets aux nouvelles fonctions grâce à la biotechnologie (Julian Melchior), matériaux issus du vivants (Ponts de racines vivantes, HOITINK Aniela), co-conception, design et êtres vivants non-humains (JOUANNEAU Tony), design et recyclage (HOITINK Aniela).

La confrontation de ces documents suscite une réflexion visant à prendre en compte la pluralité des facteurs en jeu dans les problématiques du design actuel : environnementales, économiques, écologiques, sociétales, éthiques et philosophiques ; et également sur la capacité du designer à s'impliquer sur ces sujets et à établir des liens entre savoir-faire et nouvelles technologies, biotechnologie, science et design. L'analyse peut aussi prendre en considération les nouvelles relations que l'utilisateur entretient avec le design, et les réflexions et prises de conscience qui peuvent en découler.

ANALYSER

Rigueur et fertilité de l'analyse croisée

Analyser consiste à interroger dans les champs du design et des métiers d'art, le thème et l'ensemble du corpus de manière croisée, c'est à dire en confrontant les documents entre eux et au thème.

S'approprier le thème et en définir les termes est une condition indispensable à la réussite de la partie analytique. L'énonciation d'une forme de définition de la thématique en appui sur les éléments marquants du corpus, engage une analyse pertinente et fertile.

L'analyse demande d'envisager les références proposées sous différents aspects : leur statut, leurs dimensions technologiques, fonctionnelles, esthétiques, sémantiques et symboliques, afin d'opérer des déductions qui viendront nourrir la réflexion.

Chaque document iconographique présente une légende, parfois complétée par un texte explicatif. Ces éléments ont toute leur importance et doivent être pris en compte par les candidats. L'analyse ne peut se cantonner à la paraphrase de ces derniers ou à une description méthodique de type analyse de la forme, de la matière et de la couleur. Se limiter à la phase de dénotation ou de description du corpus ne permet pas de dégager des points d'analyse pertinents.

Analyser consiste également à dégager des pistes de réflexion propices à la formulation de questionnements relevant des enjeux du sujet.

Questionner le thème et le corpus de manière élargie permet et implique de convoquer de multiples notions, concepts et démarches dans les domaines du design et des métiers d'art, qui viendront nourrir le développement.

Les documents présentés sont choisis pour engager une réflexion approfondie. En privilégiant la confrontation des documents entre eux plutôt qu'un traitement linéaire ou indépendant, le candidat identifie des points communs et des différences afin d'en dégager des hypothèses et des pistes de réflexion. Produire une synthèse des éléments de l'analyse permet une transition lisible et claire vers la formulation des différents questionnements et de la problématique à venir.

Le jury a apprécié :

- de bonnes analyses, approfondies, dans le croisement du thème et du corpus conduisant à des problématiques porteuses, éclairées par des références personnelles pertinentes et innovantes puisées dans l'actualité du design et des métiers d'art.
- les documents confrontés au thème, permettant l'émergence de pistes de réflexion intéressantes.

Le jury a regretté :

- une analyse descriptive et linéaire, reprenant textuellement les éléments fournis dans le corpus et se limitant au processus de création ;
- l'absence de réelle confrontation entre les productions et l'oubli de la thématique ;
- des propos généralistes, passant à côté des enjeux essentiels des domaines du design et métiers d'art ;
- des hypothèses principalement orientées sur le biomimétisme, la bioéthique, l'écodesign, le vivant et la nature comme source d'inspiration, ne prenant pas en compte le concept de symbiose, ni l'ancrage dans les champs du design et des métiers d'art.

ÉMETTRE DES CHAMPS D'HYPOTHÈSES, QUESTIONNER, PROBLÉMATISER

Pertinence des champs d'hypothèses, du questionnement et de la problématique

Dans le prolongement de l'analyse, il s'agit de développer un questionnement, de proposer des pistes.

La problématique est indispensable pour ouvrir et guider le propos. Elle doit être envisagée comme le prolongement de l'analyse et non comme une simple paraphrase du thème du type : « comment le designer peut-il créer en symbiose ? ». Elle ne doit pas non plus tomber dans l'écueil qui consiste à soulever des problématiques issues des questions environnementales sans lien avec le thème « En symbiose », comme : « Le design biomimétique est-il toujours éco-responsable ? »

Elle doit résumer l'ensemble des questions suscitées par le thème à traiter et être formulée de manière claire et explicite. Elle ne peut être une succession de questions sans réponses, elle s'inscrit dans une démarche de résolution de problème. La problématique n'est pas nécessairement complexe, mais s'appuie forcément sur

des enjeux contemporains, dans plusieurs champs du design et/ou des métiers d'art. Une fois énoncée, il convient de s'y tenir rigoureusement pour développer une argumentation structurée, riche et étayée d'exemples justifiés.

Exemples de problématiques relevées :

En quoi les nouvelles technologies et les savoir-faire permettent-ils de réinventer notre rapport à la production et à la création dans le design et les métiers d'art face aux enjeux économiques, écologiques et sociétaux actuels ?

En quoi les nouvelles méthodes de création et de production permettent-elles de nous interroger sur les relations entre les usages, les utilisateurs et les enjeux contemporains ?

Le design peut-il ne faire « qu'un » avec les ressources naturelles ?

Le designer peut-il être en symbiose avec l'écologie grâce aux bio technologies ?

Comment le designer peut-il s'inspirer, reproduire et coconstruire avec la nature des objets visant à améliorer le quotidien de l'utilisateur tout en protégeant l'habitat dans lequel il vit ?

Le designer peut-il s'inscrire dans une démarche de création tout en étant en symbiose avec la nature ?

Comment les designers et artisans d'art explorent-ils la symbiose pour innover et sensibiliser l'utilisateur face aux enjeux du développement durable ?

En quoi proposer et entreprendre de nouvelles démarches de production, explorant la nature, peut-il nous permettre d'être en symbiose avec notre environnement ?

Le jury a apprécié :

- des questionnements en lien avec des préoccupations actuelles relatives aux processus de production, et la nécessité de réinventer le métier de designer ;
- des problématiques spécifiques, illustrées d'exemples concrets ;
- des problématiques pertinentes, invitant à une réflexion sur des notions diverses : de poétisation, scénarisation, temporalité, la question des matériaux, du rapport au vivant, mais aussi de la gestuelle, de la fonctionnalité, de l'esthétique et la maîtrise des savoirs confrontant le monde industriel aux outils traditionnels.

Le jury a regretté :

- une confusion entre hypothèses et problématiques et une formulation de questionnements accessibles en première lecture de document ;
- des problématiques et des prises de position sociétales éloignées des enjeux disciplinaires ;
- des réflexions plaquées sans articulation maîtrisée avec le thème et la documentation ;
- des affirmations non étayées.

DÉVELOPPER ET INTÉGRER UNE RÉFLEXION CRITIQUE

Efficiences du développement, réflexion critique

Le développement du raisonnement est le temps de la mise à l'épreuve de la problématique énoncée et de la réflexion personnelle argumentée.

Il est attendu que le propos respecte le plan présenté dans l'introduction. Un point de vue argumenté et personnel, étayé de connaissances et de références pertinentes, doit guider la réflexion, ouvrir le thème et aboutir à des démonstrations claires.

Le cheminement, la logique du raisonnement et de la démonstration doivent apparaître par l'établissement de liens lisibles et de connexions rédactionnelles. Si la conclusion fait la synthèse du développement, elle ne doit pas uniquement se contenter de clore ou de résumer le propos mais plutôt suggérer une ouverture de la réflexion.

La réflexion critique permet d'offrir un angle de réflexion pertinent, personnel et engagé dans le cadre du thème, d'exposer un point de vue avec des arguments et non de faire état de jugements de valeur ou de partis pris dans le domaine du design et des métiers d'art. L'épreuve n'est pas le lieu d'expression d'un ressenti personnel exacerbé mais témoigne d'un cheminement de pensée construit, distant et nourri d'un esprit critique documenté et averti. Ainsi, le candidat doit adopter une posture critique en lien avec le thème et les enjeux soulevés. Le propos s'appuie sur une culture générale et spécifique à la discipline, sans dévier vers un point de vue contestable, moralisateur ou un parti-pris qui pourrait manquer de neutralité (socio-politique, éthique, philosophique ou économique...).

Le jury a apprécié :

- des propos articulés et étayés par des références issus des champs du design et des métiers d'art ;
- la rigueur et la progression logique de la réflexion écrite ;
- l'identification et le développement d'enjeux caractéristiques du design et des métiers d'art.

Le jury a regretté :

- des pistes de réflexion sous tendues par des considérations d'ordre politiques ou philosophiques, ne prenant pas ou peu en compte la démarche design ;
- une certaine confusion dans l'utilisation des différents termes reflétant pourtant des approches et concepts distincts liés à l'intégration des préoccupations environnementales en design. Les notions de « écologique », « environnemental », « organique », « durable », « écoresponsable », « éco friendly », « renouvelable », « revalorisation », « récupération », « recyclage », « surcyclage » (upcycling), « éco-design », « éco-conception », « biomimétisme », « biomorphisme », « design organique », « biosourcé » ou « bioplastique » sont parfois employées de manière interchangeable, sans en saisir les nuances.

S'APPUYER SUR DES CONNAISSANCES ET DES RÉFÉRENCES PERSONNELLES

Intérêt et réinvestissement des connaissances et des références personnelles

Pour nourrir les différentes phases que sont l'analyse, le questionnement et le développement, le candidat doit s'appuyer principalement sur des connaissances et des références issues des domaines du design et des métiers d'art.

Les références sont indispensables à l'exercice de l'épreuve car elles permettent de soutenir le propos et d'éviter les digressions ou le hors sujet. Pour être pertinentes, ces dernières doivent être maîtrisées, identifiées précisément par le nom de leur auteur/designer et respecter l'intention de leur créateur.

Ces références ne doivent pas constituer une liste stéréotypée que l'on cherche à intégrer ou à déployer sous forme d'inventaire. Au contraire, elles doivent être choisies en cohérence avec le propos et nourrir la réflexion. Les références peuvent ouvrir sur des champs connexes ; technologique, technique, scientifique et artistique. Cependant une ouverture trop large et lointaine peut affaiblir le discours.

Le jury a apprécié :

- des propos articulés et étayés par des références issues des champs du design et des métiers d'art témoignant d'une prise en main de la bibliographie ;
- une prise de recul intéressante appuyée sur des connaissances historiques et sur un bon niveau d'appropriation des enjeux.

Le jury a regretté :

Un manque de culture contemporaine dans les champs du design et des métiers d'art ;
Des références sans lien précis et/ou pertinent avec le sujet ;
Des références incomplètes et approximatives.

S'EXPRIMER

Lisibilité, clarté, précision et structuration de l'expression écrite

L'exercice rédactionnel demande rigueur et méthode et ne peut se passer d'une construction intelligible : introduction, développement, conclusion. Cette structuration est un indicateur de la pensée réfléchie du candidat. Le soin apporté à la forme et au fond doit être également réparti sur les trois parties et ne pas s'appauvrir au fil de la copie.

Il est attendu une maîtrise de l'orthographe, de la conjugaison, de la syntaxe et de la ponctuation. L'emploi d'un vocabulaire précis et spécifique à la discipline est requis. Il n'est en revanche pas souhaitable de s'exprimer à la première personne du singulier, de présenter tout ou partie du propos sous forme de prise de notes, d'énumération verticale, de tableaux ou d'abréviations.

Pour un confort de lecture et d'évaluation, une graphie lisible et une expression fluide sont indispensables.

Il est en conséquence conseillé de prendre un temps de préparation, avant l'épreuve, pour maîtriser l'exercice de la rédaction. L'utilisation d'une ébauche préparatoire pendant l'épreuve est recommandée.

Le jury a apprécié :

- des copies très bien structurées, témoignant d'une bonne préparation à l'épreuve ;
- la rigueur et la progression logique de la réflexion par l'écrit.

Le jury a regretté :

- le manque d'entraînement à l'exercice de synthèse ;
- le manque de structure, l'absence de plan, les redondances ;
- les fautes d'orthographe, la graphie peu maîtrisée, les problèmes lexicaux et grammaticaux, de syntaxe, de ponctuation qui nuisent à l'intelligibilité du propos ;
- le manque de vocabulaire spécifique attendu d'un enseignant en design ou métiers d'art.

ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE LEÇON

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif d'évaluer, dans l'option choisie et le cas échéant, dans la spécialité choisie par le candidat pour la seconde épreuve d'admissibilité, l'aptitude de celui-ci à concevoir une séance d'enseignement et à en exposer les modalités d'animation à partir de données relatives au contexte de mise en œuvre.

La séance s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel.

Dans le cadre de l'épreuve, le candidat dispose de ressources numériques composées d'un dossier de ressources iconographiques ou textuelles précisant le contexte de mise en œuvre, et un dossier de références en design ou métiers d'art. Ces dossiers sont consultables hors ligne, au format PDF.

Les candidats des spécialités de l'option métiers d'art disposent, en outre, d'un accès aux équipements de la spécialité et à la matière d'œuvre permettant de répondre à l'épreuve.

Durée des travaux de préparation : 5 heures maximum. Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum).

Coefficient : 4

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Initié par un thème, le sujet de l'épreuve de leçon invite à concevoir une séance constitutive d'une séquence en prenant appui sur le repère de séquence et les dossiers de ressources et de références numériques fournis, ainsi que sur des connaissances et références personnelles.

En corrélation avec le repère de séquence, un dossier numérique de ressources est mis à disposition des candidats. Y figurent des documents en lien avec le contexte défini par le repère de séquence, ainsi que les programmes et référentiels de lycée professionnel. Il est utile de préciser que l'utilisation de ceux-ci sera d'autant plus efficace que les candidats en auront déjà connaissance et qu'ils auront l'habitude de les consulter.

En lien avec le thème du sujet, un dossier numérique de références iconographiques ou textuelles est mis à disposition des candidats. Il appartient aux candidats de s'appropriier les références proposées, de savoir les exploiter au mieux pour la conception de leur séance.

Il est attendu des candidats une prise en compte de l'ensemble des éléments indiqués dans le sujet, pour la conception d'une séance qui témoigne d'une culture à la fois disciplinaire et pédagogique. Les candidats doivent faire preuve de méthode afin de proposer un projet de séance et une stratégie pédagogique qui précise les objectifs d'apprentissage, les modalités d'animation, les activités et leur articulation, les supports pédagogiques envisagés mettant en évidence les méthodes et les outils didactiques, ainsi que les modalités et les contenus d'évaluation.

Pour les deux options :

Pour la première phase de l'épreuve, les travaux de préparation, des supports au format A3 sont mis à disposition des candidats pour une présentation de leurs réflexions et propositions qui peut combiner expression écrite et graphique. Il est recommandé de prévoir une présentation à une échelle qui prenne en compte une lecture de celles-ci à distance lors de la phase d'exposé et d'entretien avec le jury. L'organisation des planches doit être le reflet de la démarche et doit permettre de soutenir le propos lors de l'exposé.

Pour l'option métiers d'art :

Les résultats des expérimentations techniques accompagnent les supports de présentation.

Les candidats sont évalués à partir des critères suivants :

La prise en compte du repère de séquence ;

L'efficacité de la stratégie ;

La pertinence de l'argumentation ;

La qualité de la prestation orale.

PRISE EN COMPTE DU REPÈRE DE SÉQUENCE

Le repère de séquence est un document d'aide à la conception de la leçon qui précise, en plus du thème, le domaine d'étude, la problématique de la situation, le niveau de classe, la spécialité, le nombre et profil d'élèves, les conditions matérielles et le calendrier à considérer. Il appartient aux candidats de s'approprier les différentes données de ce repère pour concevoir une séance s'inscrivant dans ce contexte précis.

Le jury attend du candidat qu'il soit en capacité de produire un projet pédagogique qui réponde à la demande de séance à construire et qui s'articule avec pertinence avec les séances précédente et suivante. La stratégie pédagogique proposée doit intégrer les caractéristiques du groupe d'élèves et leurs spécificités (nombre et profil, aptitudes et difficultés repérées), ainsi que le repère temporel.

Pour cette session 2024, 64 % des candidats ont pris en considération les repères de séquence dans leur proposition pédagogique.

Le jury a apprécié :

- des candidats qui ont interrogé la problématique afin de nourrir une réflexion personnelle et la construction de la séance ;
- des candidats qui ont pris en compte l'ensemble du repère de séquence pour structurer leur propos, en respectant le thème et la problématique ;
- des candidats qui ont inscrit la séquence dans un calendrier défini avec une progression réaliste dans l'année (prérequis, Périodes de Formation en Milieu Professionnel).

Le jury a regretté :

- une interrogation succincte de la problématique et de l'articulation entre les séances ;
- l'omission des caractéristiques du groupe classe et l'absence de différenciation pédagogique.

EFFICACITÉ DE LA STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

Parmi les éléments concourant à la mise en place d'une stratégie efficace, le jury attend que les candidats posent des objectifs d'apprentissages conformes au programme et au référentiel de spécialité, qu'ils identifient les références du corpus utiles, précisent et articulent logiquement les différents temps de la séance et prennent en compte l'environnement matériel.

Le sujet ne demande pas une analyse exhaustive du dossier de références proposé. Néanmoins, le candidat doit démontrer une appropriation des documents, un choix puis un croisement des notions extraites en lien avec la problématique.

La durée d'une séance reste à l'appréciation du candidat. Celle-ci le plus souvent dans la pratique d'une durée de 55 minutes en enseignement général, peut s'envisager sur une plage horaire plus longue. La durée est donc à indiquer.

Le jury attend des candidats qu'ils précisent les demandes et les consignes énoncées aux élèves ainsi que les supports envisagés, qu'ils présentent et détaillent ce qu'ils doivent produire. La nature et la durée des productions doivent être explicitées : support numérique, fiche papier, photographie, maquette... ainsi qu'une indication sur leur mode de restitution (oral, collecte matérielle, espace numérique de travail) et détaillent les interventions de l'enseignant.

Pour l'option métiers d'art, une production d'échantillons peut être proposée de la part des candidats pour présenter les différentes étapes de réalisation aux élèves. L'utilisation du plateau technique doit être prise en compte dans la stratégie pédagogique.

Il est attendu dans le sujet que les modalités et contenus de l'évaluation soient précisés. Cela suppose que les candidats exposent de manière argumentée au jury leur réflexion concernant la phase d'évaluation. Cet aspect crucial de l'apprentissage, comme indicateur de progression pour l'élève est peu abordé dans les propositions des candidats, voire totalement absent, peu ou très peu explicite et en cohérence avec les objectifs ou la problématique.

Beaucoup de candidats semblent ne pas connaître l'évaluation par compétences, les échelles descriptives et les indicateurs de réussite préconisés dans les textes officiels.

Pour la session 2024, 49 % des candidats ont développé une stratégie pédagogique qui a su convaincre le jury.

Le jury a apprécié :

- des candidats qui ont su se projeter dans le cadre et le contexte de la classe et détailler précisément le déroulé de la séance ;
- des candidats qui ont su construire différents scénarios et proposer des activités innovantes favorisant la différenciation pédagogique et s'appuyant sur des dispositifs matériels dans et hors la classe ;
- des candidats qui ont su, à partir de connaissances dans les domaines du design, construire leur séance en ancrant les compétences professionnelles du référentiel de spécialité (famille des métiers).

Le jury a regretté :

- le manque de pertinence dans l'exploitation de la documentation ne permettant pas l'identification et la formulation d'une problématique ;
- une confusion entre cahier des charges, demandes et consignes ;
- des objectifs peu précis ;
- le manque de logique de l'articulation des phases de la séance ;
- le manque d'explicitation et de cohérence de l'évaluation avec les compétences et les objectifs visés.

PERTINENCE DE L'ARGUMENTATION

La pertinence de l'argumentation quant à la séance proposée est un élément clé de l'épreuve de leçon. Le jury encourage les futurs candidats à s'appuyer sur les textes réglementaires, et en particulier les programmes et référentiels afin de justifier leurs choix pédagogiques et didactiques.

Le jury conseille aux candidats de s'appuyer sur des références théoriques en pédagogie, de se questionner et d'exprimer ce qu'ils sont en capacité d'apporter aux élèves pour les faire progresser. Par ailleurs, les futurs enseignants doivent aussi démontrer leur capacité à convoquer une culture large et ouverte, avec l'apport de références personnelles, au service de la maîtrise et de la transmission des savoirs disciplinaires.

De la même manière, une connaissance de la psychologie des adolescents et du profil des élèves à besoin éducatif particulier sont un préalable nécessaire pour réaliser des choix pédagogiques argumentés, pertinents et concevoir une séance réaliste. Encore trop peu de candidats cette année se sont questionnés précisément sur les façons de faire travailler les élèves.

Pour la session 2024, sur ce critère, 55% des candidats ont su justifier leur démarche au regard des programmes et de leurs connaissances disciplinaires, mais, concernant la connaissance des besoins des élèves, seuls 43% des candidats ont convaincu.

Le jury a apprécié :

- des candidats qui ont témoigné d'une bonne connaissance des contenus des référentiels et du programme, en construisant leur séance au regard des textes réglementaires des spécialités professionnelles imposées ;
- des candidats qui ont su argumenter leur choix enrichis par une réflexion sur la différenciation pédagogique et par leurs connaissances des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le jury a regretté :

- les carences dans la justification des choix pédagogiques ne s'appuyant ni sur les textes réglementaires, ni sur une culture de la discipline, ni sur une connaissance du public et de ses spécificités, ni de la filière professionnelle ;
- le manque d'organisation et de clarté dans l'argumentation ce qui limite la compréhension des intentions.

Pour l'option métiers d'art :

Si l'on constate des savoir-faire techniques et une maîtrise de la structure et du temps de présentation, l'argumentation s'avère fragilisée par une trop faible culture des textes réglementaires et une méconnaissance des besoins des élèves.

QUALITÉ DE LA PRESTATION ORALE

Il est attendu des candidats une présentation structurée et une maîtrise du temps privilégiant la séance à construire. Le discours doit être clair, précis avec l'emploi d'un vocabulaire spécifique à la discipline et à la pédagogie. Les échanges doivent démontrer une capacité à l'écoute ainsi qu'une posture ouverte au dialogue. La qualité de la prestation orale des candidats a été plutôt bonne, avec cependant une fragilité sur la gestion du temps ce qui peut avoir une incidence sur la qualité de l'entretien. Pour la moitié des candidats, le discours est clair. Les échanges dénotent une très bonne capacité à l'écoute et au dialogue.

Le vocabulaire de la spécialité et le vocabulaire pédagogique sont maîtrisés pour les deux tiers des candidats. La communication efficace et appropriée selon les attendus disciplinaires et institutionnels reste encore un point de vigilance pour de futurs professeurs.

Pour la session 2024, 63 % des candidats ont su adopter un vocabulaire spécifique, une maîtrise de la parole et une capacité d'écoute propice aux échanges.

Le jury a apprécié :

- des candidats qui ont fait preuve de maîtrise du temps de présentation et qui ont exposé une pensée claire et structurée ;
- des candidats (une majorité) qui ont adopté un esprit positif d'écoute et d'attention, avec une posture permettant des échanges fluides et ouverts au dialogue ;
- des candidats qui, à travers leur prestation orale, ont témoigné d'une capacité à présenter une leçon grâce à des compétences d'expression et des aptitudes pour la transmission d'informations (usage du tableau, présentation d'une documentation lisible) ainsi qu'une occupation appropriée de l'espace.

Le jury a regretté :

- des présentations ne respectant pas le temps imparti ;
- le manque de clarté dans le discours et, pour quelques prestations, l'inadéquation du vocabulaire et du registre de langue par rapport à la situation d'une épreuve dans le cadre d'un concours de recrutement de futurs professeurs.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury d'une durée de dix minutes.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes, coefficient 2.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

La première partie de l'épreuve est consacrée au projet et à la motivation professionnelle du candidat admissible. Cette partie de l'épreuve ne vise pas à une présentation exhaustive du curriculum vitae du candidat, mais à exposer les éléments saillants de son parcours et de ses expériences qui expliquent et justifient son aspiration à devenir professeur.

L'entretien avec le jury d'une durée de dix minutes permet ensuite au candidat de préciser ou de compléter son exposé initial. Les échanges portent naturellement sur les éléments du parcours présentés et mentionnés dans la fiche individuelle de renseignement qui par ailleurs n'est pas prise en compte dans l'évaluation ; seule la prestation orale du candidat est évaluée par le jury.

La seconde partie de l'épreuve s'appuie sur deux mises en situation professionnelle, d'une durée de dix minutes chacune, l'une d'enseignement (liée à la discipline enseignée ou au contexte de la classe), l'autre relative à la vie scolaire (situation extérieure à la classe).

Les situations professionnelles données s'inspirent de situations réelles ; leur thème est en lien direct avec :

- les droits et obligations des fonctionnaires ;
- les exigences du service public de l'éducation ;
- les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, l'indivisibilité, la laïcité, la démocratie, la justice sociale, le respect de toutes les croyances.

Pour chacune des situations professionnelles, le candidat répond à deux questions :

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Cette partie de l'épreuve ne comporte pas de temps de préparation. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion afin de formuler des propositions d'action en réponse au problème identifié. En complément de l'exposé du candidat de son analyse de la situation et de ses pistes d'action, les questions du jury (inscrites dans le temps imparti) permettent d'approfondir ou préciser le propos.

Ces mises en situations font appel à l'expérience (directe ou indirecte), à la connaissance des textes mais aussi à la capacité de jugement et au sens des responsabilités du candidat. Elles permettent au jury d'apprécier les connaissances du candidat en termes de fonctionnement d'un établissement scolaire (acteurs, fonctions, personnes à mobiliser, fonctionnement, etc.), de déontologie des fonctionnaires et d'éthique professionnelle.

Les mises en situation et les questions sont lues à haute voix par le jury et remises et en même temps sous forme écrite au candidat.

Mises en situation professionnelle d'enseignement et de vie scolaire de la session 2024 :

SUJET 1

Mise en situation enseignement

Lors d'une séance de cours, vous discutez avec les élèves des prochaines élections présidentielles. L'un d'entre eux se lève et insulte un parti politique engagé dans la course présidentielle.

Mise en situation vie scolaire

Dans votre établissement, vous vous dirigez vers la salle des professeurs et dans le couloir, vous apercevez un élève assis par terre et deux élèves debout face à lui qui l'insultent avec des propos homophobes.

SUJET 2

Mise en situation enseignement

Durant une séance de remédiation où vous présentez les travaux rendus accrochés au tableau, vous remarquez qu'un groupe d'élèves se moque du résultat d'un de leurs camarades. Leurs remarques sont désobligeantes et déplacées. L'élève critiqué se renferme et vous confie discrètement qu'il est habitué à ce genre de remarques.

Mise en situation vie scolaire

Vous êtes en visite de stage. Lors de votre arrivée dans l'entreprise, vous rencontrez l'élève qui est voilée.

SUJET 3

Mise en situation enseignement

Lors de la première semaine de rentrée, vous décidez de mettre en place un plan de classe provisoire afin d'identifier plus facilement les élèves et de permettre une meilleure ambiance de travail. Un des élèves refuse de se déplacer car sa religion lui interdit de s'asseoir à côté d'une fille.

Mise en situation vie scolaire

Un brouhaha important et du chahut proviennent de la salle qui jouxte la vôtre. Vos élèves vous demandent d'intervenir pour aider votre collègue.

Les critères d'évaluation de l'épreuve mettent en exergue ses attendus :

1. PARCOURS ET EXPÉRIENCES :

- Adéquation des éléments valorisés du parcours et des expériences avec le métier d'enseignant ;
- Pertinence de l'argumentation.

2. MISES EN SITUATION D'ENSEIGNEMENT ET DE VIE SCOLAIRE :

- Identification des valeurs de la république et/ou des exigences du service public en jeu dans la situation ;
- Pertinence de l'argumentation.

3. COMMUNICATION :

- Aptitude au dialogue ;
- Qualité de l'expression orale.

OBSERVATION GÉNÉRALE

L'épreuve d'entretien a été globalement bien réussie. La majorité des candidats a su mettre en avant et valoriser des atouts issus de parcours étudiants, de formations diverses ou d'expériences professionnelles.

Les modalités de l'épreuve d'entretien ont permis à la fois d'identifier le parcours du candidat, d'éprouver son aspiration à devenir enseignant et d'apprécier ses connaissances de la déontologie du fonctionnaire et son éthique professionnelle.

Malgré un stress parfois apparent et légitime, la majorité des candidats a su le dominer et, de manière générale, les entretiens se sont déroulés dans un climat serein de confiance.

Il est porté à la connaissance des candidats qu'en dehors de la fiche individuelle de renseignement — établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 — le candidat ne peut aucunement appuyer sa prestation orale sur un autre support papier ou numérique.

Cette fiche individuelle de renseignement permet au jury d'appréhender le profil du candidat avant l'épreuve.

1. PARCOURS ET EXPÉRIENCES

Cette partie de l'épreuve offre la possibilité au candidat d'exprimer clairement sa motivation et de valoriser son parcours, ses expériences professionnelles ainsi que les compétences développées. L'exposé et l'échange permettent d'évaluer la capacité du candidat à appréhender avec justesse le métier d'enseignant tout en mettant en avant son individualité par la richesse des expériences antérieures. Les compétences issues des expériences extra-professionnelles (vie citoyenne, associative, responsabilités sportives...) peuvent aussi être convoquées et valorisées.

Adéquation des éléments valorisés de son parcours et de ses expériences avec le métier d'enseignant - Pertinence de l'argumentation.

Le jury attend du candidat qu'il soit en capacité de se projeter dans la fonction par une sélection et une mise en relation concrète des compétences développées au cours du parcours avec celles attendues par le métier et la discipline envisagée.

Le jury a apprécié :

- La maîtrise de l'entretien en général, tant dans la posture que dans la qualité de l'expression ;
- La fertilité et le dynamisme du propos qui découlent d'une bonne préparation des candidats ;
- La bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire, de l'organigramme (des différents acteurs pédagogiques et leur périmètre d'action) ;
- Le transfert et l'adaptation de compétences professionnelles dans la pratique pédagogique du candidat (exemple : la démarche de projet, les compétences d'animation, la collaboration...)

Le jury a regretté :

- L'énumération des expériences professionnelles sans transposition cohérente de compétences vers le métier d'enseignant ;
- Le manque de valorisation de certaines expériences professionnelles (et extra-professionnelles) du candidat.
- Certains candidats issus de Master MEEF ont assuré une bonne prestation, mais parfois trop théorique, au détriment d'une approche plus sensible et personnelle.

Le jury encourage le candidat :

- A affiner sa connaissance du métier, de l'organigramme de l'établissement ainsi que du système éducatif par différents moyens (visites, stages, échanges avec des membres de la communauté éducative, sites *internet* institutionnels (Eduscol), etc.) afin de construire une représentation juste du métier, des publics et par extension, de la voie professionnelle.
- A apprécier finement son expérience professionnelle et personnelle afin de tisser des liens cohérents avec le métier d'enseignant.

2. MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE D'ENSEIGNEMENT ET DE VIE SCOLAIRE

Les mises en situation professionnelle de la session 2024 retenues se sont appuyées sur la laïcité, le droit de réserve du fonctionnaire et le harcèlement et la discrimination (homophobie).

La majorité des candidats a correctement identifié les principes en jeu témoignant d'une préparation suffisante de l'épreuve. Cependant, certaines propositions d'actions ont révélé des difficultés à faire appel à des connaissances (institutionnelles, pédagogiques, juridiques) pour justifier les choix opérés.

Identification des valeurs de la république et/ou des exigences du service public en jeu dans la situation ; pertinence de l'argumentation.

Le jury attend que les candidats interrogent pleinement les situations proposées par une analyse élargie du contexte, des acteurs engagés, des enjeux et des conséquences éventuelles. Une fois la valeur et/ou le principe en jeu identifiés, le jury attend que le candidat propose des solutions concrètes, contextualisées et réalistes attestant de connaissances du fonctionnement des établissements scolaires, de ses instances, de ses acteurs (membres de la communauté éducative : CPE, PsyEN, chef d'établissement, personnel technique, etc.), de ses partenaires (institutionnels, associatifs) et des multiples publics (scolaires, apprentis, stagiaires de la formation continue).

Mises en situation enseignement et vie scolaire

Le jury a apprécié :

- La lecture attentive et posée de la situation ;
- La juste identification des enjeux éthiques de la fonction et des valeurs républicaines sollicitées dans les situations ;
- Les propositions d'action élargies à différentes échelles, contextes et temporalités (inscription dans le projet d'établissement, dans une progression pédagogique...) ;
- La convocation de l'ensemble des dispositifs et partenaires possibles ;
- Les pistes d'actions pédagogiques s'appuyant sur la discipline : projets pluridisciplinaires, chefs-d'œuvre, expositions, interventions d'acteurs de l'établissement comme de partenaires extérieurs ;
- L'efficacité des solutions et protocoles proposés et contextualisés ;
- La bienveillance et l'esprit constructif et éducatif des propos tenant compte des enjeux sociétaux actuels.

Le jury a regretté :

- Les lacunes dans la connaissance du système éducatif, des différents acteurs des EPLE et de leur périmètre d'action et missions ;
- Les propos généralistes et superficiels sur les principes et valeurs identifiés, sans contextualisation ni lien direct avec les mises en situation proposées ;
- Un parti pris excluant toute autre solution ;
- Des solutions stéréotypées voire inappropriées ;
- Le manque d'engagement de certains candidats consistant à déléguer la prise en charge de la situation par un autre membre de la communauté éducative (exemple : CPE) ;
- L'absence des parents comme partenaires privilégiés de l'école dans les propositions de solutions.

Le jury conseille au candidat d'aborder les mises en situation en considérant l'enseignant dans l'exercice de sa fonction. Une lecture attentive doit permettre de mettre les situations en perspective et de les appréhender, dans un premier temps dans leur globalité, puis dans un second d'identifier les problématiques pour en définir des solutions tenant compte du contexte, de l'ensemble des acteurs, des ressources et des procédures. Il importe de proposer des solutions humaines proportionnées, éducatives, intégrant les compétences psychosociales. La fonction d'enseignant doit être envisagée à travers la relation à l'élève ainsi qu'aux membres de la communauté éducative.

3. COMMUNICATION

Le jury attend du candidat qu'il soit capable de s'exprimer clairement, d'engager un propos construit, d'utiliser un registre de langue adéquat et d'être réactif dans l'échange. Demander la reformulation des questions par le jury ou des précisions permet de prendre le temps d'affiner ses réponses. Le vocabulaire et la posture doivent être professionnels. Ces éléments permettent d'évaluer les qualités de communication du candidat au regard du métier envisagé.

Aptitude au dialogue - Qualité de l'expression orale.

Le jury a apprécié :

- La posture et l'expression orale bien maîtrisée pour la majorité des candidats ;
- La volonté d'échanger et de présenter leur parcours pour conforter leur engagement ;
- la fluidité des échanges et la réactivité des candidats face aux questions.

Le jury a regretté :

- Un manque de vocabulaire disciplinaire et pédagogique ;
- Un langage parfois familier.

Le jury conseille au candidat de prendre un temps de réflexion mesuré avant de répondre aux questions posées, en objectivant leurs propos. Il est également recommandé au candidat de se préparer à la prestation orale en envisageant la gestion du stress que l'épreuve peut occasionner, tout en ayant conscience de la rigueur attendue.

Annexe : spécialités métiers d'arts

Spécialités métiers d'art	Dominantes métiers	Formations correspondantes
Armurerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie</i>	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de moulage, tournage et décoration en céramique</i>	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	<i>Pas de dominante</i>	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts du décor architectural	Dominante Pierre	CAP Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration BMA Graveur sur pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro métiers et arts de la pierre
	Dominante Staff	CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts de la reliure	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du métal	Dominante Bronze	CAP Bronzier, 3 options
	Dominante Ferronnerie	CAP Ferronnier
Arts du spectacle	Dominante Machiniste constructeur	CAP Accessoiriste réalisateur DTMS, option machiniste constructeur
	Dominante Techniques de l'habillage	DTMS, option techniques de l'habillage
Arts du verre	Dominante Verre à froid	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre BMA Verrier décorateur
	Dominante Verre à chaud	CAP Arts du verre et du cristal BMA Souffleur de verre
	Dominante Vitrail	CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste
	Dominante enseigne lumineuse et signalétique	CAP Souffleur de verre, option enseigne lumineuse CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique
	Dominante verrerie scientifique	CAP Souffleur de verre, option verrerie scientifique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Arts Graphiques	Dominante Signalétique	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Arts Graphiques option signalétique
	Dominante décor peint	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Arts Graphiques option décor peint
Tapiserie d'ameublement	<i>Pas de dominante</i>	CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration

	<i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences en décor et siège de la tapisserie d'ameublement</i>	Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Cannage, paillage en ameublement
Dorure ornementisme	<i>Pas de dominante</i>	CAP Doreur à la feuille ornementiste
Ebénisterie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Ebéniste CAP Encadreur BMA Ebéniste
Facture instrumentale	Dominante Accordéon	CAP Accordeur de piano
	Dominante Instruments à vent	CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options
	Dominante Lutherie Guitare	Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option facteurs d'orgues
	Dominante Lutherie du quatuor	CAP Assistant luthier du quatuor
	Dominante Orgue	CAP Ouvrier archetier
	Dominante Piano	BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	<i>Pas de dominante</i>	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	<i>Pas de dominante</i>	CAP Mouleur noyauteur, cuivre et bronze
Photographie	<i>Pas de dominante</i>	Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option sculpteur ornementiste
Tournage d'art sur bois	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Vannerie